



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 1 / 1 0 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 6 / 1 1 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8221

1 Intitulé du projet

Camping Le Petit Paris : Extension et restructuration du camping avec 68 emplacements supplémentaires sur la commune des Sables-d'Olonnes (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CAMPING LE PETIT PARIS

Raison sociale

SARL CAMPING LE PETIT PARIS

N° SIRET

3 2 4 9 7 2 7 7 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Société à responsabilité limitée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

RAFIN

Prénom(s)

Philippe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
42. a) Terrains de camping permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements. IOTA 2.1.5.0 et 3.3.1.0 - Gestion EP	Le projet consiste en la restructuration et l'extension du camping avec l'installation de 68 emplacements supplémentaires. Le site comprend actuellement 185 emplacements sur une surface totale de 41 059 m ² , l'extension se fait sur une surface de 28 168 m ² . La capacité totale du camping à terme est de 232 emplacements sur une surface globale de 69 227 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à l'extension et à la restructuration du camping "Le Petit Paris" sur la commune des Sables-d'Olonne (85). Il consiste à la création de 68 emplacements (3 nus et 65 hébergements) et s'appliquera à mettre en valeur le paysage local.

Le site comprend actuellement 185 emplacements sur un terrain composé de plusieurs parcelles cadastrales d'une contenance de 41 059 m² , il est classé 4 étoiles Tourisme dont : 67 emplacements nus / 118 hébergements.

Le projet prévoit également la restructuration du camping actuel avec la suppression de 21 emplacements existants pour l'aménagement d'espaces collectifs supplémentaires et les voiries connexions entre les nouveaux quartiers.

Le projet portera la capacité du camping à 232 emplacements. Il sera réalisé sur plusieurs parcelles cadastrales d'une contenance de 28 168 m² (section D parcelle N° 521p-1477-1479-1807et 1809).

Cette zone aménagée sera végétalisée avec de nombreuses plantations d'arbres et de massifs notamment au niveau des abords des accès mais également sur la zone en prairie via des essences locales.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de cette extension et de cette restructuration est de répondre aux besoins croissants de logements de loisir sur la commune des Sables-d'Olonne. Ce projet permettra également de mettre en valeur le site du camping :

Les zones humides seront mises en valeur par la mise en place d'une mini ferme et de noues paysagères.

Les aménagements paysagers seront réalisés avec des essences végétales à faibles pouvoir drainant permettant de recréer le paysage environnant.

La continuité paysagère avec l'existant sera mise en place et valorisée pour permettre l'inclusion du projet dans son paysage environnant.

Des aménagements piéton seront créés pour favoriser les modes de déplacement doux (piéton, cycle) : création du quartier piéton "Pêcherie", cheminement entre les différents espaces.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases :

- Première tranche : Extension en partie Sud-Est sur la parcelle 521 (p) effective pour la saison 2026
- Autres tranches suivant la commercialisation de la première tranche

Les principales étapes seront les suivantes :

- Réalisation d'une voie de desserte, des stationnements et mise en œuvre de cheminements doux.
- Réalisation de réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement et électriques limités au strict minimum.
- Installation des hébergements.
- Insertion paysagère du projet dans un cadre naturel et en adéquation avec le fonctionnement du camping existant et la préservation des zones à enjeux identifiés dans le pré-diagnostic écologique (disponible en Annexe 8.2.1).
- Végétalisation du site.

Les travaux sont prévus dès que l'ensemble des autorisations le permettront. Ils sont prévus de octobre à mars, en dehors des périodes de reproduction de la plupart des espèces animales, en dehors de la période de nidification pour les oiseaux et en dehors de la période de floraison de la plupart des espèces floristiques.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation correspondra aux mois d'ouverture du camping actuel soit une ouverture d'avril à septembre, comme depuis une trentaine d'années.

Le camping est accessible par la rue du Petit Versailles. L'accès aux emplacements se fera par le réseau viaire aménagé. Des espaces de stationnement seront créés à proximité des emplacements.

Les animaux mis en pâturage, seront loués à une entreprise spécialisée « Ma petite ferme chez vous ». Ils s'occuperont du suivi vétérinaire ainsi que de l'hivernage. La densité d'animaux sera adaptée à la taille du site. Un point d'eau de 200 l/j, un abri pérenne et une clôture type "Ursus" seront installés pour le bon fonctionnement de cette mini-ferme. Des panneaux de sensibilisation seront mis en place à l'attention de la clientèle. L'écopâturage permettra un entretien non mécanique de la zone humide en y préservant les habitats présents.

Le démantèlement de ce type d'activités est peu envisageable à moyen et long termes. En cas de cessation d'activité par le porteur de projet, des repreneurs seront recherchés dans le cadre d'une vente. Cette hypothèse est la plus probable, l'établissement étant localisé dans en Vendée, département très attractif pour les vacanciers, le rachat pourra être aisé.

En cas de cessation définitive sans repreneur, le démantèlement s'effectuera dans les règles de démolition. Les hébergements seront revendus et/ou démontés. Tous les gravats des travaux de démolition seront triés, évacués du site et transportés dans une décharge agréée, en fonction de leur classe de déchets (spéciaux, ménagers et assimilés, inertes) ou réemployés via des filières spécifiques dans le cadre de l'économie circulaire (bardage bois, métaux, ...). Les terrains redeviendront naturels avec mise en place de terre végétale sur les endroits le nécessitant. Il n'y a pas de risque de pollution chimique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager en cours de réalisation, en attente de la décision du cas par cas ; suite retour du Certificat d'Urbanisme opérationnel accordé le 18 septembre 2024 par la mairie des Sables-d'Olonne (n° CU 085 194 24 C1222).

-Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales et des zones humides en cours de réalisation et en attente de la décision du cas par cas pour une instruction par la DDTM85.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie actuelle du camping - nombre emplacements total - emplacements supprimés	4,11 ha - 185 - 21
Superficie extension du camping - nombre emplacements	2,82 ha - 68
Superficie totale future - nombre emplacements	6,92 ha - 232

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 41 Voie : Rue du Petit Versailles

Lieu-dit :

Localité : LES SABLES D'OLONNE

Code postal : 8 5 1 8 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 4 3 ' 1 6 " 7 Lat. : 4 6 ° 2 8 ' 2 5 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

en Zone UT du PLU du Château d'Olonne mis à jour le 05/06/2024 (Commune déléguée de la commune nouvelle des Sables-d'Olonne depuis 2019)

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La dernière décision de classement du camping par Atout France autorise l'établissement à exploiter 190 emplacements sous le n° d'enregistrement C85-006383-003, en date du 23/08/2022.

La dernière autorisation d'urbanisme concernée l'extension du camping par l'aménagement de 41 emplacements supplémentaires ainsi qu'un bâtiment de stockage. Elle a été délivrée par le maire au nom de la commune de Château-d'Olonne en 2013 (PA 085 060 13 S0005).

Selon les photos aériennes disponibles sur Remonter le temps, le camping existe depuis les années 80.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-ZNIEFF I "Falaises maritimes à rumex rupestris entre port Bourgenay et les Sables d'Olonne" (520016280) à 1,2 km au Sud -ZNIEFF de type II "Bordure littorale au nord de Bourgenay" (520016279) à 600 m à l'Ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à 43 km de l'APB "Pointe de l'Aiguillon" (FR3800507).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune des Sables-d'Olonne, commune littorale de Vendée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-PNM "Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis" (FR9100007) à 4 km au Sud-Ouest. -RNR "Ferme de Choisy" (FR9300105" à 36 km à l'Est -PNR "Marais Poitevin" (FR8000050) à 15 km à l'Est.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs axes des Sables d'Olonne sont concernés par le PPBE 4ème échéance de Vendée. La voie concernée la plus proche est la D949 à 1 km au Nord. Le projet d'extension inclus une augmentation du trafic de véhicules légers sur le site et les voies alentours. En revanche, cette augmentation peut être considérée comme négligeable en vu du trafic routier important sur l'axe concerné par le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé en zones de présomption de prescription archéologique des Pays de la Loire. Il est à moins de 400 m au Nord des périmètres monuments historiques (AC1) pour les sites de l'Abbaye Saint Jean d'Orbestier (1910155063).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles ne sont pas présentes dans les zones humides délimitées dans le PLU. Un diagnostic zones humides a été réalisé, une zone humide d'environ 11 900 m ² a été délimitée (Annexe 8.2.2). Le projet a été modifié pour minimiser au maximum l'impact du projet sur cette zone humide et suivre la séquence ERC. Au final, seuls 2 hébergements et 3 emplacements nus, et les voiries essentielles de desserte seront aménagées en zone humide (mesures en 8.2.3).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est régie par le PPRL Pays d'Olonne. Les parcelles du projet ne sont pas incluses dans les zones à risque de ce PPRL.
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet ne sont pas concernées par des pollutions selon les bases de données CASIAS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné, le captage le plus proche et son périmètre associé est celui du Poiroux à 12 km au Nord-Est.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé à 600 m au Nord de la ZPS "Marais de Talmond et zones littorales entre les Sables-d'Olonne et Jard-sur-Mer" (FR5200657) et à 1,5k m au Nord de la ZSC "Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent" (FR5212015) et à 4,9 km au Nord de la ZSC "Pertuis charentais - Rochebone" (FR5412026).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau d'adduction d'eau potable du site sera étendu pour alimenter les nouveaux hébergements installés.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucun mouvement de matériau en dehors des tranchées pour passer les réseaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucun mouvement de matériau. Pour l'aménagement des espaces verts, la terre en place sera réemployée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension des réseaux existants sera réalisée pour la viabilisation des nouveaux hébergements. Le camping est raccordé à la station d'assainissement communale. Les réseaux (AEP, Assainissement et électriques) seront limités au strict minimum. Les services techniques cycle de l'eau assainissement des Sables d'Olonne ont émis un avis favorable à la méthode de gestion des EU du projet (Annexe 8.2.4).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur des parcelles attenantes aux parcelles déjà utilisées par le camping. Un pré-diagnostic écologique a été réalisé sur les parcelles du projet (Annexe 8.2.1). Les enjeux qui ressortent sont au plus modérés pour les oiseaux, les amphibiens et les mammifères et faibles à très faibles pour les autres taxons. Un diagnostic zone humide a été réalisé (Annexe 8.2.2), les zones humides présentes sur site ont été évitées au maximum et des mesures sont mises en places sur les espaces périphériques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le camping se situe en dehors des sites Natura 2000. Des nuisances sonores pourront avoir lieu lors de la phase travaux pour les espèces animales. Le risque de perturber les espèces dans leurs fonctions vitales sera très faible. Il n'y a aucun risque de détruire des habitats classés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles d'extension du projet sont actuellement non occupées et non construites. Ces parcelles sont actuellement occupées par des prairies enherbées et des haies en bordures de parcelle. Ces haies présentant des intérêts seront maintenues et renforcées lors des aménagements. Les zones humides seront conservées au maximum. Toute la parcelle sera végétalisée avec des essences locales.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les risques suivants : -ICPE : 3 installations non Seveso sur la commune, la plus proche est à moins de 2 km classée en Autorisation -Canalisations de transport de matières dangereuses : parcelle non concernée -Pollution des sols : pas de pollution sur la parcelle selon BASIAS/BASOL -Rupture de barrage
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Inondation : site non présent dans PPRL Pays d'Olonne -Risques cotiers : non concerné -Séisme : risque sismique modéré -Mouvements de terrain : pas de risque sur la parcelle -Retrait gonflement argiles : risque faible -Feu de forêt : non concerné -Radon : risque important
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation des nombres d'hébergements disponibles à la location saisonnière augmentera légèrement le trafic. La circulation des engins de chantier pourra également générer des nuisances lors des travaux.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le camping étant déjà en exploitation, le projet ne générera pas davantage de bruit en dehors des périodes de chantier avec la circulation des engins et la réalisation des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est à 300 m de la piste de l'aérodrome des Sables-d'Olonne, sur l'année 2022 le nombre total de mouvements est estimé à 5223.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas destiné à engendrer des odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de vibrations particulières en dehors de celles générées par la circulation des engins lors du chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouveaux hébergements pourront générer des émissions lumineuses qui seront restreintes au site. L'éclairage sera réduit au maximum sur les espaces communs et adaptés à la trame noire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les hébergements pourront engendrer des rejets dans l'air via le chauffage s'ils en sont équipés, le type et le nombre de chauffage seront décidés lors de la première tranche des travaux (pompe à chaleur ou électrique). La vitesse de circulation des véhicules sera faible sur le site, ce qui limitera les rejets de gaz à effet de serre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales et de ruissellement seront collectées et dirigées vers des ouvrages adaptés (détail dans le dossier loi sur l'eau en cours de réalisation).
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront infiltrées en priorité, en cas d'impossibilité d'infiltration, la gestion des eaux pluviales sera conforme à la réglementation en vigueur.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les hébergements supplémentaires engendreront des eaux usées. Le projet a reçu un avis favorable du service technique assainissement des Sables d'Olonne. Le camping est desservi en assainissement collectif par le réseau d'eaux usées situé rue du Petit Versailles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par l'activité sont des déchets non dangereux, des déchets ménagers. Deux points de collecte de tri-sélectif sont localisés à l'entrée du camping.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés pour les hébergements locatifs seront de couleur noire pour les résidences mobiles, afin de rappeler les cabanes de marais. Les HLL quand à eux seront traités de la même façon, les façades des hébergements seront en bardage bois de couleur noire et leur toiture seront de la même couleur, en bardeaux de bois. Les parcelles, spacieuses et aérées, seront très végétalisées afin de créer de l'intimité et par la même occasion, intégrer les hébergements.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera à destination d'un camping, les terrains d'extension sont actuellement des prairies planitaires subatlantiques et des haies bocagères. Le site a fait l'objet d'un pré-diagnostic écologique afin de limiter les impacts sur les espaces à enjeux (zones humides) (Annexes 8.2.1 et 8.2.2). Des mesures seront mises en place en fonction des impacts identifiés (Annexe 8.2.3).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La MRAe des Pays de la Loire, sur la commune des Sables-d'Olonne et sur la période 2021-2024, recense un projet de transfert et de réinjection des eaux usées affinées, un projet de réalisation de ZAC à 5 km du site et un projet de réaménagement de l'aérodrome. Cet aérodrome est localisé à l'Ouest de la rue du Petit Versailles, le projet vise à l'extension de la piste en enrobé et à la création de bâtiments/structures divers. Une légère augmentation des impacts sonores pourra être observée (de 0,9 à 1,3 dB(A)). Actuellement, les nuisances sont faibles selon le gérant du Camping. Des accords sont réalisés entre le camping et l'aérodrome pour organiser des plages horaires et des jours de non activités, permettant ainsi de travailler ensemble dans un contexte de bon voisinage. Les nuisances supplémentaires seront donc acceptables comme elles le sont actuellement. Les incidences sonores ne se cumuleront pas car elles ne sont pas du même ordre de bruit.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet d'extension de camping ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement. Le projet s'intégrera au mieux dans la nature environnante.

Une analyse des incidences sur la biodiversité (faune, flore et zones humides) et les mesures associées en fonction des impacts identifiés est disponible en Annexe 8.2.3. Nous pouvons en retenir les éléments suivants :

- Les zones humides présentes sur site sont conservées au maximum et mises en valeur avec des aménagements paysagers avec des essences végétales à faible pouvoir drainant (le fossé traversant la parcelle 521 sera inchangé, il s'agit bien d'un fossé selon consultation de la DDTM85) ;
- Les haies bocagères périphériques pouvant faire office de corridors écologiques seront préservées ;
- La législation relative aux espèces protégées et à leurs habitats sera entièrement respectée ;
- L'inclusion paysagère sera travaillée avec des hébergements locatifs de couleur noire afin de rappeler les cabanes de marais ;
- Toutes les eaux usées du site seront traitées par la station communale ;
- Les eaux pluviales seront gérées à travers des ouvrages dédiés et dimensionnés adéquatement en concordance avec la réglementation en vigueur.

En phase travaux, toutes les mesures ont été prises pour préserver le site (utilisation des voiries existantes, base travaux sur des zones en dur, balisage et sensibilisation des intervenants).

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne donc une extension de camping. Le site prévu ne présente pas d'intérêt particulier selon le diagnostic écologique réalisé. L'intérêt principal des parcelles réside dans les zones humides présentes sur site pour une surface totale d'environ 11 900 m².

Le projet a pris en compte ces intérêts en réduisant au maximum l'impact de cette zone humide en suivant la séquence ERC. La zone humide présente sera renforcée avec de la végétation locale.

Ces éléments font que le porteur estime que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Pré-diagnostic écologique (synthèse de données naturalistes et un passage sur le site) [AGGRA Concept, décembre 2023] <input checked="" type="checkbox"/>
2	Inventaire zones humides et délimitation des zones humides du SAGE Auzance Vertonne [AGGRA Concept, novembre 2023 - SAGE Auzance Vertonne, 2008] <input checked="" type="checkbox"/>
3	Analyse des incidences sur la biodiversité (faune, flore et zones humides) et mesures associées [AGGRA Concept, Octobre 2024] <input checked="" type="checkbox"/>
4	Avis sur la demande d'autorisation d'urbanisme [Service assainissement, Les Sables d'Olonne Agglomération, 25/07/2024] <input checked="" type="checkbox"/>
5	Autorisation de classement et d'urbanisme [Atout France, 23/08/2022 - Mairie de Château-d'Olonne, 2013] <input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Rafin

Prénom Philippe

Qualité du signataire Gérant

À Château d'Olonne

Fait le 26/11/2024



Signature du (des) demandeur(s)